RGCCMB - PV n° 01

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 21 août 2020

Assemblée générale

Présents : MM CALLENS J - VINCK D - BUSIEAUX M - DEGEY P - STALLONE V - COLAPIETRO S - BROGNIEZ S
Absents excusés : M. LAMBERT J. - GEEROMS F. - CECCHIN JP
Représentants du BRAH : M. LEMAIRE D.

Discours de notre président J. LAMBERT , lu par le vice-président D. VINCK

Monsieur le Représentant du B.R.A.H,

Messieurs mes Collaborateurs,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis corpos,

Nous allons procéder à l'appel des clubs.

Un club absent : La Montoise

Nous déclarons ouverte cette Assemblée Générale.

Nous espérons que vous vous portez toutes et tous, ainsi que vos familles, au mieux malgré cette période difficile et inédite que nous traversons depuis la mi-mars.

Ce que nous vivons actuellement est exceptionnel et heureusement nul d'entre nous n'a connu ce genre de situation. Nous avons été amenés à prendre des mesures très strictes pour la tenue de cette assemblée générale et ce dans l'intérêt de tous.

Je voudrais m'excuser auprès de vous tous de mon absence ce soir, la première fois depuis 1996. Mais j'ai été victime du Covid 19, avec 25 jours en soins

intensifs et hospitalisé durant 51 jours. Vous comprendrez que je suis donc particulièrement prudent devant une foule de personnes.

Nous avons connu une saison 2019-2020 très spéciale, arrêtée par les mesures de confinement à la mi-mars. Et nous risquons de vivre une saison 2020-2021 également chahutée. Car, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de vous remettre un calendrier, ni de vous dire de manière affirmative quand débutera le prochain championnat.

Nous remercions le fidèle représentant de la B.R.A.H à nos réunions Dominique Lemaire et quand ce dernier n'est pas disponible, Alexandre Thewis.

Chaque année hélas nous déplorons la perte de quelques personnes liées à la grande famille des corporatifs.

Nos pensées vont particulièrement à Ghislaine, l'épouse de notre vice-président Didier Vinck. Mercédès, l'épouse de Pietro Scodeller ancien joueur du club de BN Sud et membre de l'équipe cyclo Sigma-Fina. Jacquy Verpoorter, ancien joueur de BN Sud et de Sigma. Jean Duville président et cyclo du club La Louve. Yvon Deridder, ancien joueur au club de Sigma.

Nous nous excusons pour ceux et celles que nous aurions oubliés ou pour lesquels nous n'aurions pas été informés. Nous vous demandons de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

Je vais céder la parole à notre secrétaire Philippe Degey

Discours de notre secrétaire général P. DEGEY

Bonjour à tous et toutes,

Comme chaque année, bien que celle-ci soit exceptionnelle à plus d'un titre, je ne vais pas vous embêter avec un long discours.

La décision de l'ACFF est tombée vendredi passé. La saison ne débutera pas avant le 19 septembre au plus tôt. Quand le calendrier des jeunes sera établi, il faudra encore faire le notre et le vérifier….

Si nous avons perdu deux clubs évoluant tous deux à Elouges, Vigoureux et Moulux Squad, trois nouveaux se sont inscrits, à savoir **Neptuno Calcio** qui jouera à Godarville, rue Clémenceau (sur synthétique), le **FC Strépynois** qui jouera à Houdeng à la Tombelle en attendant le synthétique du FC Houdinois et **Galactic Utd** qui jouera à Hyon, au stade de l'AEDEC.

Ce qui nous fait 39 clubs.

Je voudrais que ces trois clubs se présentent.

Trois clubs changent de terrain : le FC Yankee qui jouera **Av. du Roi Chevalier à Nimy** où joue déjà Alliance, MB Rusticana qui jouera dans les installations de **RLC Hornu rue du Commerce,** et **FA Ecaussinnois qui jouera à Marche-les-Ecaussinnes, rue Transversale,** terrain de l'ex Marchoise pour ceux qui connaissent. Attention à vos chevilles !

En ce qui concerne les Corpos Sirault, ils réintègrent le leur, derrière la salle Omnisports, **rue des Déportés à Sirault.**

Je ne vais pas non plus vous embêter comme chaque année avec les statistiques CJ et CR, mais sachez que exceptionnellement, deux clubs seront récompensés par une coupe, en plus des chèques-cadeaux comme d'habitude.

Petit rappel pour les anciens, mais à noter pour les nouveaux :

- suite la décision de l'Union belge l'an passé, les FF éventuels devront être enregistrés au plus tard le vendredi midi. Passé ce délai, les frais d'arbitrage vous seront réclamés.

- d'autre part, tout changement de lieu, date ou heure devra être communiqué (je le répète à tous les membres du CD) pour être acté le mardi midi, pour être en conformité avec l'URBSFA

Cette rubrique concerne surtout nos nouveaux clubs mais un rappel est souvent nécessaire :

Pour le délégué visité, remplir la feuille de match et la faire suivre au délégué visiteur dans les délais de H-30' **en indiquant les numéros des joueurs.**

Remettre, à l'arbitre, la feuille de match et les cartes du groupement avec les cartes d'identité **dans l'ordre de la feuille de match**

Pour les nouveaux, ne pas oublier de communiquer, dès la fin de la rencontre, les résultats à la presse par l'intermédiaire de Christian DEWIT (0475/36 18 61) et à Jean CALLENS (0474/24.58.43).

N'oubliez pas non plus que toute correspondance au CD doit être transmise à tous les membres du CD. Je rappelle les adresses :

jpcecchin1968@hotmail.com - philippe.degey@skynet.be - lambertjose@gmail.com - didierlongtb@hotmail.com - jeancallens44@gmail.com - vincent-stallone@hotmail.com - f.geeroms@skynet.be - website.rgccmb@gmail.com - michel.busieaux@gmail.com - brogniez.stephane30@gmail.com

Sont joints ici un document concernant vos couleurs à rentrer pour le 03/09 au plus tard, ainsi que le tableau actualisé des amendes.

N'oubliez pas de consulter notre nouveau site Web qui est l'oeuvre de notre nouveau collègue Stephan Colapietro. Même adresse que le précédent sauf que vous supprimez les tirets entre les noms, ce qui nous donne : www.corpocentremonsborinage.be

Toute idée est la bienvenue. Pour ce, contactez Stephan.

PROPOSITION DE REGLEMENT

Nous avons reçu une seule proposition, celle de Acli 2A, à savoir :

Limiter le nombre de P1/P2 à 2 par match tout en autorisant d'en avoir 2 autres sur le banc, donc si un des 2 qui est sur le banc doit rentrer il doit d'office remplacer un des 2 qui est sur le terrain et ainsi de suite.

Elle est proposée aux votes comme le veut notre règlement.

Résultat : 10 voix pour et 23 contre. Un club absent, trois arrivés après le vote et deux abstentions.

La proposition n'est donc pas acceptée.

Si d'autres questions qui vous tracassent, nous sommes là à votre écoute à la fin de la réunion.

Je vous souhaite une bonne saison à toutes et tous, respectez bien les consignes du CNS et je cède la parole à Jean qui sera plus complet que moi.....il aime le micro !

Discours de notre trésorier J. CALLENS

Bonsoir à toutes et tous.

Je vais me permettre de rappeler, comme les années précédentes, quelques points importants mais, afin d'être aussi bref que Philippe, hormis les modifications, je ne vous en donnerai que les titres car vous pourrez en lire les détails dans le PV.

La mise à jour du « Fichier clubs » remis en juin.

Les manquements qui reviennent le plus souvent sont :

- les membres sportifs du comité qui sont repris dans la liste des joueurs et qui sont donc comptabilisés 2 fois
- des joueurs repris dans notre fichier mais qui ne se trouvent sur aucune des listes rentrées (ni affiliations, ni désaffiliations) Ce qui oblige à demander une explication aux clubs

- notre fichier informatique établit la liste des affiliés par club par ordre alphabétique. C'est pourquoi nous demandons de remplir les listes de la même manière. Il est donc conseillé de classer d'abord les cartes et d'ensuite remplir le document.

Les affiliations

Les demandes d'affiliations doivent répondre aux critères suivants :

- découper les photos aux dimensions requises : 35 X 45 mm
- remplir les renseignements en caractères d'imprimerie
- découper les copies (format réel) de CI et coller les 2 faces.
- joindre le formulaire P1/P2

Toute demande non conforme sera renvoyée à l'expéditeur et une amende de 2 € sera appliquée

La comptabilité.

Comme chaque année, vous recevrez l'invitation à payer les divers frais pour la saison 2020-2021 dans les premiers jours de septembre. Le montant à verser devra être enregistré sur le compte du Groupement pour le 1er octobre au plus tard.

Comme l'année dernière, aucun rappel ne sera envoyé, chacun sait ce qui lui reste faire.
Vous constaterez que les amendes ont été considérablement augmentées pour les retards aussi bien pour la rentrée de documents que les versements divers.

La majorité des clubs ne s'en préoccuperont pas puisqu'ils anticipent toujours la date limite mais quelques clubs, toujours les mêmes, à qui il faut envoyer régulièrement des rappels ont donc intérêt à y prêter attention.
Toute nouvelle affiliation après le 1er septembre est soumise au versement de 18 € couvrant la prime d'assurance.

Enfin, je me permets de rappeler qu'il est dangereux de n'avoir qu'une seule adresse mail de contact dans un club car en cas de problème de connexion du correspondant, une information de forfait ou de modification pourrait ne pas être reçue avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner.
D'autre part, il n'est pas nécessaire de passer des heures sur son ordinateur pour prendre note des messages reçus mais je pense que regarder chaque soir sa messagerie ne prend que quelques minutes et permet de répondre rapidement aux demandes éventuelles
Enfin, il est demandé d'accuser réception de toute information qui vous est transmise par un membre du CD.

Mes collègues et moi essayons de répondre favorablement et rapidement à vos demandes. Il serait normal que nous ayons un retour semblable.

Je rappelle aussi que les amendes inférieures à 50 € ne sont plus obligatoirement à payer immédiatement puisque lorsque le compte du club atteint ce montant, j'envoie une invitation à le solder dans les 8 jours.

Le calendrier.

Cette année, contrairement aux précédentes, le calendrier n'a pas encore pu être établi puisque celui des jeunes provinciaux ne l'est pas encore et qu'il faut tenir compte des alternances de quelques clubs corporatifs avec eux.
Il faudra dès lors envisager de supprimer ces alternances qui, de toute manière, ne concernent que les premières journées de championnat puisque le calendrier des jeunes se fait par tranches ce qui amène inévitablement des changements d'heures à partir de la 2ème tranche. Alors pourquoi ne pas adapter les heures dès le début de championnat ?

1. Philippe vous a rappelé les contraintes imposées par le secrétariat provincial concernant les modifications et les forfaits.
2. Cette année, les périodes «heures d'hiver/heures d'été » commenceront le 1er novembre pour se terminer le 24 janvier.

Organisation du championnat 2020 – 2021.

Suite aux retraits mais grâce à l'inscription de 3 nouveaux clubs, nous aurons 3 séries de 13 équipes

COMPOSITION DES SERIES

Division 1	
1	FC ACLI 2 A
2	EVH
3	AS LA BOUVERIE
4	FC CORPOS RHODIENS
5	SP BAUDOUR
6	FC REGIE LL
7	AS JURBISE A
8	FC MB LA RUSTICANA
9	FC YANKEE
10	SPARTAC SQUIRRELS
11	LA MONTOISE
12	SU NURAGHE CALCIO
13	BOCA MANAGE

Division 2	
1	TURATI BAUDOUR
2	DRAGONS UNITED
3	ASF QUEVY
4	FC DREAM TEAM
5	CORPO WASMES
6	HOLCIM
7	OC HAININ B
8	JURBISE B
9	FC CHEM ST-GHISLAIN
10	FC CORPO SIRAULTOIS
11	BRIDGESTONE AIRCRAFT
12	ALLIANCE
13	DYNAMO

Division 3	
1	FC BON VOULOIR
2	AJAX EUGIES
3	AC MILANELLO
4	CALCIO BARI
5	MVC BOUSSU
6	FC O MALLEY S
7	ECAUSSINNOIS
8	AMICAL TEAM
9	HAININ A
10	BORINA LOKOMOTIVA
11	NEPTUNO CALCIO
12	FC STREPYNOIS
13	GALACTIC UNITED

LES COUPES

Ne pouvant préjuger de l'évolution des conditions actuelles, les coupes, si elles peuvent avoir lieu, le seront après la fin du championnat.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne saison 2020/2021 dans la bonne humeur, le fair-play et le respect.

Parlons maintenant de ce qui nous tient à cœur :

REMISE DES TROPHEES ET RECOMPENSES

Nous allons passer maintenant à la remise des trophées aux clubs champions :

Division 1 : **ACLI A**
Division 2 : **SU NURAGHE CALCIO**
Division 3 **: ALLIANCE**

Maintenant nous procédons à la remise des coupes aux équipes vices championnes :

Division 1 : **EVH**
Division 2 : **BOCA MANAGE**
Division 3 : **DYNAMO**

Fair play

ECAUSSINNOIS et MILANELLO qui reçoivent chacun un chèque de 100 €

Nous accorderons aussi ce que nous appellerons un bonus amendes aux clubs dont les comités nous ont agréablement facilité la tache grâce à leur excellente gestion et aux très peu d'amendes, voire pas du tout, qu'ils ont ainsi reçues ou non.

Un chèque de 35 € aux clubs de **ALLIANCE, BOUSSU, FA ECAUSSINNOIS, HAININ A, CH.STGHISLAIN ET CORPOS WASMES**

Un chèque de 30 € de **AMICAL TEAM, JURBISE A et QUEVY**
Un chèque de 25€ au club de **LA BOUVERIE**

Nous vous souhaitons à tous, une excellente saison 2020 - 2021 et que l'esprit corporatif et le fair-play soient les leitmotivs sur tous les

terrains de football cette saison. Respectez votre adversaire et surtout les arbitres car sans eux vous ne pourriez pratiquer votre sport favori et n'oubliez pas qu'eux n'ont pas la VAR.

Nous vous remercions de votre attention et je lève la séance académique

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 01 octobre 2020 à 19h

Coq Wallon Place Mansart, 7 à 7100 La Louvière

RGCCMB - PV n° 2

Réunion par mail de l'asbl. Comité Directeur du 22 octobre 2020

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre Lefebvre P. Match Boca Manage- La Bouverie du 03/10

Exclusion joueur: **LETE Dylan** (Boca Manage , 13/12/95)

Cette comparution aura lieu ultérieurement

TRANSACTIONS

Néant

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

10/10 : AS LA BOUVERIE: DIEU Franz
10/10 : FC BON VOULOIR : DANNEAUX Mike

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…) :

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :
10/10 : SU Nuraghe Calcio - MB La Rusticana (pas encore reçue ce 22/10)
Amende de 13€ au club de SU Nuraghe Calcio

Absence à l'AG : **La Montoise**
Amende de 17,50 € au club de La Montoise

B 4 Amendes disciplinaires

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

B 7 Calendrier

Rappels

ASSURANCE ETHIAS

La provision pour les assurances doit être enregistrée sur le compte du RGCCMB pour le 30.10 au plus tard.
A ce jour, une vingtaine de clubs sont en ordre. Nous invitons les autres à ne pas tarder afin d'éviter les amendes.

NOUVELLES AFFILIATIONS

Sont à envoyer à **Jean Callens, rue Kéramis 504/0403 à 7100 La Louvière** qui en assurera le suivi.

Les demandes d'affiliations doivent répondre aux critères suivants :
- découper les photos aux dimensions requises : 35 X 45 mm
- remplir les renseignements en caractères d'imprimerie
- découper les copies (format réel) de CI et coller les 2 faces.
- joindre le formulaire P1/P2

Toute demande non conforme sera renvoyée à l'expéditeur et une amende de 2 € sera appliquée

FEUILLES DE MATCH ET DECLARATIONS D'ACCIDENT

Sont à envoyer à **Philippe Degey, rue des Champs 37 à 7100 La Louvière** qui en assurera les vérifications.

Ces feuilles peuvent être scannées et transmises en pièces jointes par mail avant expédition par voie postale au plus tard le lundi suivant le match. Cette formalité non obligatoire permettra d'éviter les amendes pour retard.

Affranchissez votre envoi d'un timbre **PRIOR** pour que votre lettre arrive dans les délais. Approvisionnez-vous. N'oubliez pas l'augmentation de 30 % en janvier !!

Les envois non PRIOR ne sont plus distribués que le mardi et le vendredi (= hors délai), tandis que le PRIOR sera distribué en principe en J+1

Il est encore utile de rappeler l'importance de la rédaction correcte des feuilles de match et des déclarations d'accident.

Vérifiez si tous les éléments nécessaires y sont notés avant et après pour les matchs, si toutes les rubriques ont été remplies pour les déclarations d'accidents.

Pour ces dernières, n'oubliez pas de faire une photocopie de la déclaration avant de l'expédier et de faire de même avec les documents que vous ou votre joueur enverrez à Ethias par après, en n'oubliant pas d'y noter le n° du dossier.

SOLDE DE COMPTE

Afin de vous éviter de mauvaises surprises, n'oubliez pas de solder votre compte dans les délais requis, c'est à dire dans les quinze jours. Tenez compte aussi des délais bancaires.
N'attendez pas la dernière minute pour effectuer vos versements.

Extrait du pt VIII.7 de notre règlement :

Pour toute demande de régularisation en cours de championnat (solde dépassant les 50 €), le versement doit être effectué dans les 15 jours sous peine de forfait(s) administratif(s)

De plus, le comité directeur jugera des sanctions à prendre vis à vis des clubs.
Le comité directeur pourra suspendre le club présentant un solde débiteur.

LES TRANSFERTS

Transfert de commun accord :

Jusqu'au 31 décembre, un joueur pourra demander son transfert vers un autre club sous la condition impérative de l'accord du club cédant.

Sans cet accord, il lui restera la possibilité d'introduire la demande en novembre en respectant les conditions pour les « Joueurs délaissés »

Joueurs délaissés – Désaffiliations :

Définition : le joueur délaissé est celui qui étant qualifié et en état de jouer, n'a pas participé en tout ou en partie qu'à au moins deux matchs officiels avant le 30 novembre de la saison en cours.
SAUF : s'il n'a pas répondu aux convocations de son club, ce dernier devant pouvoir en justifier la preuve.
s'il était malade ou blessé (preuves officielles).
s'il séjournait à l'étranger pendant cette période.
si le joueur est redevable envers son club d'argent, de pièces d'équipements sportifs ou autres éléments qui devront être prouvés formellement.

Les absences pour mesures disciplinaires prononcées à l'encontre d'un joueur, par son club, une instance fédérale ou civile ne sont pas prises en considération.

Délai : la date limite de recevabilité d'une demande de transfert d'un joueur délaissé est fixée au 30 novembre de la saison en cours. Le mois de décembre étant réservé à l'instruction des dossiers litigieux.

Lorsque la demande de transfert répond aux critères énoncés, le secrétaire du club cédant dispose d'un délai

de 8 jours pour renvoyer la carte de membre au service des affiliations.

Le joueur peut dès lors s'affilier à un autre club corporatif et, après délai réglementaire, être aligné avec celui-ci.
L'obstruction volontaire non justifiée au transfert d'un joueur délaissé sera passible d'une amende de 25 €.
La désaffiliation d'un joueur délaissé sera publiée dans notre PV mensuel.
Chaque recours sera adressé par envoi recommandé au secrétaire du Groupement.

Les membres de comités ne sont pas autorisés à changer de club en cours de saison.

S'agissant d'un règlement d'ordre intérieur, l'ASBL Comité Directeur du RGCCMB est la seule instance officielle compétente pour trancher les litiges pouvant survenir entre les parties.

Les frais d'inscription du joueur restent dus par les 2 clubs, les frais d'assurance seront répartis entre les 2 clubs concernés. Le club cédant qui ne satisferait pas à cette obligation se verrait infliger une amende de 25€.

Nous vous conseillons entre autre de relire attentivement le chapitre VI de notre règlement.

N'oubliez pas de visiter notre nouveau site : www.corpocentremonsborinage.be

En principe selon les décisions du comité de concertation,

prochaine réunion du Comité Directeur : le jeudi 19 novembre 2020 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière